

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 09

En exercice : 09 L'an deux mille vingt et deux
Présents : 07 Le 05 Juillet à 19 heures 01 min
Pouvoir : 01 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 02 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de M. Christopher LATAPY,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Juin 2022

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Sophie BAEZ, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

Absents excusés : Alain CLECH et Mme Julie BOUTOULE

Mme Julie BOUTOULE a donné pouvoir à M. Romain OPILLARD

Mme Sylvie GRAY-LAGAHUZERE est élue secrétaire de séance.

Objet : 2022-041 Décision Modificative concernant l'enregistrement à la section investissement de la facture APS n°109651

L'alarme et les caméras installées à la salle des fêtes sont considérés comme des biens immatériels durables et enrichissant la commune. Il doit faire l'objet d'une comptabilisation dans la section investissement du budget et donc dans l'actif de la commune.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante :

NUMERO DE COMPTE	MONTANT
020	-780.00 €
D21318/20/47	780.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de voter :

- Pour : 08/08
- Abstention : 00/08
- Contre : 00/08

La Décision Modificative concernant l'enregistrement à la Section Investissement de la Facture de la APS n°109651 est approuvée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
M. Christopher LATAPY,
Le Maire

